



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 6e jour de décembre 2021 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Avis de motion règlement taxation
- 2.4. Registre public des dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus
- 2.5. Assemblée de consultation publique
- 2.6. Rapports d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du PTI
- 2.7. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 2.8. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Terrain 4 889 311
- 3.3. Option d'achat terrain résidentiel

4. Travaux publics

- 4.1. Sterling 2002
- 4.2. Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration CE
- 4.3. Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration ES

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention Novembre 2021
- 5.2. Règles de paie 2022

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (OPP école arc-en-ciel)
- 6.2. Horizon des aînés
- 6.3. Politique familiale

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport du maire

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 195-12-2021

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Résolution 196-12-2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 197-12-2021

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois novembre 2021 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 264 505,60\$.

Adoptée

2.3 Avis de motion règlement taxation

Madame la conseillère Audrey Pomerleau donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 398-2021 concernant la taxation municipale pour l'année financière 2022.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.4 Registre public des dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus

La directrice générale dépose un extrait du registre public des déclarations faites par les membres du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel registre a été déposé.

2.5 Assemblée de consultation publique

Une assemblée de consultation publique se tiendra le jeudi 6 janvier 2022 à 19h en lien avec l'adoption des règlements d'urbanisme (Plan d'urbanisme 392-2021, Administratif 393-2021, Zonage 394-2021, Lotissement 395-2021, Construction 396-2021 et dérogations mineures 397-2021).

Un avis public ainsi qu'un résumé du Plan d'urbanisme seront publiés dans le prochain Echodilon et distribués à chaque adresse civique vers le 15 décembre 2021.

2.6 Rapports d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du PTI

Résolution 198-12-2021

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, a transmis la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption

du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*;

ATTENDU QUE ces rapports ont été déposés à la présente séance et que le conseil en a pris connaissance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le dépôt de ces rapports.

Adoptée

2.7 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Résolution 199-12-2021

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

Adoptée

2.8 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Résolution 200-12-2021

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 199-12-2021, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000,00 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000,00 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le surplus accumulé.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Terrain 4 889 311

Résolution 201-12-2021

ATTENDU QU'une entreprise, Immo St-O 2022 inc, désire acheter un terrain résidentiel situé dans le nouveau développement, soit le lot 4 889 311 et bâtir un jumelé;

ATTENDU QUE le terrain et le lotissement sont faits pour une construction unifamiliale;

ATTENDU QUE l'acquéreur demande à la municipalité d'installer une deuxième entrée d'eau et d'égout et de payer les frais d'arpentage pour le lotissement en 2 lots;

ATTENDU QUE l'acquéreur a comme objectif au final de construire 4 jumelés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'installer des raccords sur le terrain pour diviser les entrées d'eau et d'égout;

D'offrir le remboursement de la moitié des frais d'arpentage suivant la construction d'un 2e jumelé.

Adoptée

3.3 Option d'achat terrain résidentiel

Résolution 202-12-2021

ATTENDU QU'une entreprise désire signer des options d'achats sur 3 terrains du nouveau développement, soit les lots 4 889 310, 4 889 291 et 4 889 292;

ATTENDU QUE l'entreprise demande à la Municipalité de signer ces options d'achat sans contrepartie pour une durée de 12 mois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'offrir des options d'achat de 3 mois sur les lots 4 889 310, 4 889 291 et 4 889 292;

D'ajouter une clause prévoyant le dépôt d'une promesse d'achat par un nouvel acheteur sur un des lots ayant une option d'achat et se résumant comme suit:

Advenant qu'une promesse d'achat est déposée sur le lot visé par l'option d'achat, les acquéreurs disposeront d'un délai d'une semaine (168 heures) pour soit signer une promesse d'achat et acheter ledit lot ou soit annuler l'option d'achat.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Sterling 2002

Résolution 203-12-2021

Il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale à transmettre au Centre de services partagés du Québec les documents nécessaires pour la vente par appel d'offre du camion Sterling 2002 appartenant à la Municipalité.

Adoptée

4.2 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration CE

Résolution 204-12-2021

Dossier : 00030581-1-27035 (12) - 2021-04-20-24

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de St-Odilon-de-Cranbourne approuve les dépenses d'un montant de 10 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

4.3 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration ES

Résolution 205-12-2021

Dossier : 00030601-1-27035 (12) -2021-04-20-25

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration

Enveloppe pour des projets d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de St-Odilon-de-Cranbourne approuve les dépenses d'un montant de 5 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention Novembre 2021

Résolution 206-12-2021

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de novembre 2021 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Règles de paie 2022

Résolution 207-12-2021

Il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter les règles de paie du service incendie de St-Odilon pour l'année 2022 tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel en modifiant le taux prévu pour une garde à 50.00\$ au lieu de 100.00\$.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites

Résolution 208-12-2021

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un montant de 250\$ au comité de l'OPP de l'école Arc-en-Ciel de St-Odilon dans le cadre de leur activité de Noël.

Adoptée

6.2 Horizon des aînés

Résolution 209-12-2021

Il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une demande dans le cadre du programme Horizon des aînés pour l'achat de mobiliers et d'équipements informatique pour la salle communautaire.

Adoptée

6.3 Politique familiale

Résolution 210-12-2021

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Ø- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Ø- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC Robert-Cliche;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser madame Dominique Giguère, directrice générale, à signer au nom de la municipalité de la Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

DE confirmer que madame Audrey Pomerleau est l'élue responsable des questions familiales.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport du maire

Le maire, Patrice Mathieu, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 211-12-2021

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h30.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.